



Lycée Pontus de Tyard

Chalon-sur-Saône, le 22 juin 2020

- Siège

13 rue des Gaillardons
BP 121
71321 Chalon sur Saône

Téléphone
03 85 46 85 40

Fax
03 85 46 85 59

Mél
0710011b@ac-dijon.fr

Site
<http://lyc71-pontusdetyard.ac-dijon.fr/>

Madame, Monsieur,

Afin que votre inscription soit définitive, vous devez nous retourner votre dossier dès que vous avez accepté la proposition qui vous est faite dans PARCOURSUP.

En cas d'échec au baccalauréat ou de désistement pour d'autres raisons vous nous en informerez le plus rapidement possible.

Le lycée ferme le 10 juillet 2020 à 17 h. A compter de cette date, il sera possible de me joindre au 06.07.49.11.46 ou à partir du 24 août, date de réouverture du lycée. (N'oubliez pas de consulter les éventuels travaux et devoirs mis en ligne sur le site du lycée) (<http://lyc71-pontusdetyard.ac-dijon.fr>). Vous aurez à les rendre à vos professeurs le jour de la rentrée.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous souhaite de bonnes vacances.

Le Proviseur,

Claude Carriot





Chalon-sur-Saône, le 22 juin 2020

Claude CARRIOT
Proviseur
Aux étudiants de classe préparatoire

Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être admis en **classe préparatoire aux grandes écoles** (HEC) pour l'année 2020/2021. Je vous en félicite et vous souhaite au nom de l'ensemble des personnels de l'établissement la bienvenue dans notre lycée. Nous vous remercions de bien vouloir compléter et renvoyer les documents ci-après **AU PLUS TARD LE 6 JUILLET 2020** (Hors affectation PARCOUSUP tardive). (Si vous renoncez à votre inscription, soyez aimable de nous en informer au plus vite).

DOCUMENTS	CONSIGNES	OBSERVATIONS
<i>Fiche d'inscription</i>	<i>A compléter et à signer</i>	Joindre un RIB
IMPORTANT : Prévoir à la rentrée <ul style="list-style-type: none">• 40 € (frais pédagogiques obligatoires)• 60 € de cotisation à l'association des étudiants qui finance des activités éducatives et contribue à l'amélioration de la vie quotidienne des étudiants.		

(!) : Si candidature internat :

L'internat ferme du vendredi 18 h au lundi 8 h et pendant la durée des petites vacances. Il convient donc de chercher un hébergement pour le week-end. Aucune dérogation d'hébergement ne pourra être accordée. Les étudiants qui ne peuvent rejoindre leur famille le week-end ont la possibilité de loger dans une résidence étudiante : <http://www.residenceschalonjeunes.com>

**La date de rentrée est fixée au
MARDI 1ER SEPTEMBRE 2020**

- **09h15:** Accueil des élèves internes dans le hall d'accueil - (entrée principale du lycée)
 - **10h00 :** Accueil des demi-pensionnaires et des externes 1^{ère} année - salle A (suivre la signalétique) où il seront rejoints par les internes
 - **11h00 : Regroupement des deux promotions de CPGE salle A**
 - Après-midi d'intégration à l'initiative des étudiants de 2^{ème} année –
- Rappel :** le "bizutage" est strictement interdit : "Dorénavant, tombe sous le coup de la loi pénale, tout acte portant atteinte à la dignité de la personne"
"Les peines encourues pour le délit de bizutage sont de six mois d'emprisonnement et de 50 000 € d'amende" (loi du 17 juin 1998).

Début des cours : Mercredi 02 septembre 2020 selon l'emploi du temps officiel

DEMANDE D'INSCRIPTION EN CLASSE PREPARATOIRE

IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT		<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année
NOM :		Prénom :	
		M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Département de naissance :	Nationalité Française <input type="checkbox"/>
		Autre _____	
N° téléphone portable ETUDIANT :		Courriel ETUDIANT :	
EXTERNE <input type="checkbox"/>	D.P. (ticket) <input type="checkbox"/> D.P. 4j <input type="checkbox"/> D.P. 5j <input type="checkbox"/>	INTERNE <input type="checkbox"/> <i>(Les étudiants de 1^{ère} année restent prioritaires). (Les étudiants étrangers, n'ayant pas d'adresse familiale dans un périmètre de 150 kms autour de Chalon s/s, ne peuvent être accueillis en semaine à l'internat, ce dernier fermant du vendredi à 18 h au lundi 9h)</i>	
SCOLARITE ANNEE 2019-2020	Diplôme obtenu : Etablissement :	Classe : Ville :	

LANGUES VIVANTES DEMANDEES EN CPGE ANGLAIS ALLEMAND ESPAGNOL ITALIEN AUTRES (à préciser)

REPRESENTANTS LEGAUX		
NOM du PERE :	Prénom :	Profession :
Adresse :		
Code postal :	Commune :	
N° tél. dom. _____	N° tél. pro. _____	N° tél. portable _____
Courriel : _____	N° Sécurité Sociale : _____	
Responsable à contacter en priorité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
J'autorise l'établissement à communiquer nos coordonnées aux représentants de parents d'élèves <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
NOM de la MERE :	Prénom :	Profession :
Adresse :		
Code postal :	Commune :	
N° tél. dom. _____	N° tél. pro. _____	N° tél. portable _____
Courriel : _____	N° Sécurité Sociale : _____	
Responsable à contacter en priorité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
J'autorise l'établissement à communiquer nos coordonnées aux représentants de parents d'élèves <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
AUTRE PERSONNE A CONTACTER	Nom : Prénom : Lien de parenté :	Tél. :

CADRES A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Nom du responsable financier qui paie les frais scolaires :				
Responsable légal de l'étudiant	<input type="checkbox"/> père et mère	<input type="checkbox"/> mère	<input type="checkbox"/> père	<input type="checkbox"/> autre
En cas de séparation des parents, domicile de l'étudiant <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> autre (à préciser)				
RIB A FOURNIR POUR TOUS EN PIECE JOINTE				

LYCEE PONTUS DE TYARD

Classes préparatoires ECS

SERVICE RESTAURATION – HEBERGEMENT

TARIFS HEBERGEMENT ET SELF - année scolaire 2020 2021 (à réactualiser au 1er janvier 2021)

LE TARIF

	ANNUEL	TRIMESTRE SEPTEMBRE-DECEMBRE 2020
Internat post bac	1 818.00 €	728.00 €
Repas des élèves au ticket		4,40 € / repas

Les élèves externes souhaitant prendre exceptionnellement un repas devront acheter une carte à **usage unique** à l'intendance (coût = 4,90 €).

ACCES AU SELF

Nouveaux étudiants : une carte magnétique est fournie gratuitement le jour de la rentrée scolaire, ainsi qu'un protège carte. **La carte est valable pour toute la scolarité.**

En cas de perte ou de vol de la carte magnétique, il faut immédiatement s'adresser à l'intendance pour que la carte soit bloquée et éviter ainsi une utilisation frauduleuse. Une carte de remplacement sera délivrée (sur laquelle sera reporté le crédit restant sur le compte). Nous avons constaté que bon nombre d'élèves passent à la cantine avec des cartes très abîmées. Aussi, pour éviter d'endommager le lecteur de carte dont le coût de réparation est très élevé, des contrôles de l'état des cartes de self seront effectués régulièrement, et les cartes en mauvais état seront reprises.

Coût de la carte de remplacement = 4,60 €.

DEMI-PENSION

Les nouveaux étudiants devront remettre un chèque initial de 50 euros avec le dossier d'inscription pour disposer d'une carte d'accès au restaurant le jour de la rentrée.

Les étudiants de deuxième année doivent veiller à réapprovisionner leur compte pour la rentrée en joignant un chèque avec le dossier d'inscription (*minimum = 50 euros*).

Les chèques de réapprovisionnement (*minimum 50 euros*) devront être déposés 24 heures à l'avance, soit à l'intendance, soit dans les 2 boîtes aux lettres prévues à cet effet. Penser à mettre le numéro de carte, nom et prénom de l'élève au dos du chèque.

Attention: les paiements en espèces se font uniquement à l'intendance.

INTERNAT

Les internes sont soumis au régime du forfait ; leur carte magnétique n'a donc pas besoin d'être approvisionnée. Les familles reçoivent le montant de la somme à payer dans le courant de chaque trimestre.

Les inscriptions pour l'internat **sont prises à l'année et tout trimestre commencé est dû en entier** (sauf raison médicale majeure).

Une caution sera demandée à la remise de la clé et sera remboursée lors de sa restitution.



INFORMATIONS SECURITE SOCIALE ETUDIANTS CPGE

Etudiant : votre prise en charge

Vous commencez ou poursuivez des études dans l'enseignement supérieur après votre baccalauréat ou un diplôme équivalent. Dans la plupart des cas, vous n'avez plus de démarche à effectuer.

Vous n'avez pas de cotisation à la Sécurité Sociale à acquitter. Une contribution vie étudiante et de campus est à acquitter auprès du CROUS.

Etudiant : vous venez étudier en France

Vous venez entreprendre ou poursuivre vos études en France ?
Inscrivez-vous sur le site dédié à l'accueil des étudiants, afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé à votre arrivée en France :

etudiant-etranger.ameli.fr (de l'Assurance Maladie)

Pour savoir si vous détenez le titre définitif ou vous renseigner sur les formalités à accomplir pour l'obtenir, **contactez le consulat de France dans votre pays ou reportez-vous aux informations disponibles sur la page Campus France du site : campusfrance.org**

Conservez le numéro de sécurité sociale provisoire qui vous a été attribué automatiquement par le site et téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité Sociale.

Vous pourrez déposer les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans l'espace personnel.

Une fois l'inscription terminée, vous pourrez télécharger l'attestation définitive d'affiliation à la Sécurité Sociale (attestation de droits).



TRANSPORTS SCOLAIRES

• **Siège**

13 rue des Gaillardons
BP 121
71321 Chalon sur Saône

Téléphone
03 85 46 85 40

Fax
03 85 46 85 59

Mél :
0710011b@ac-dijon.fr

Site
<http://lyc71-pontusdetyard.ac-dijon.fr/>

Affaire suivie par :

ELEVES RESIDANT DANS UNE COMMUNE DU GRAND CHALON (voir liste ci-jointe)

• **Réseau urbain Zoom**

Modalités d'inscription : www.buszoom.com à partir du 01/06/2020

- **Titre scolaire Grand Air** : **gratuit** du lundi au vendredi en période scolaire sur le réseau régulier réservé aux élèves habitant sur le territoire du Grand Chalon.

TOUS LES ELEVES (sans exception) doivent transmettre via le formulaire en ligne :

- **Une photo d'identité** (pour les élèves n'ayant pas de carte nominative)

- **Une pièce d'identité** (carte d'identité ou livret de famille)

- **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois tamponné par l'établissement fréquenté à la rentrée 2020/2021 ou un justificatif de scolarité 2020/2021. A défaut de pouvoir se rendre dans l'établissement avant l'été, l'élève indique son établissement sur son justificatif avant de le scanner.

- **Titre Grand Air +** : 24 € pour l'année scolaire (extension de Grand Air Gratuit)
Ce titre permet de voyager toute l'année sur le réseau Zoom, 7 jours/7, sans limite.

• **Réseau SNCF** : inscription sur www.buszoom.com

ELEVES RESIDANT DANS UNE COMMUNE HORS GRAND CHALON



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



• **Qui empruntent une ligne de bus Mobigo :**

Pour une première demande ou un renouvellement :

Modalités d'inscription : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport>
à partir du 02/06/2020 et avant le 16/07/2020

(Après le 16/07, l'inscription reste possible mais sans garantie d'avoir le titre de transport avant la rentrée)

Le titre de transport est envoyé au domicile du représentant légal pour une nouvelle carte ou réactivé à distance.

En cas de perte, le duplicata sera facturé 15 €.

• **Qui souhaitent une carte de bus pour le réseau urbain chalonnais Zoom :**

Titre Grand Air payant : 24 € pour l'année scolaire, 7 jours/7, sans limite. (seule formule pour les élèves hors Grand Chalon.)

• **Qui empruntent une ligne SNCF** : Inscription ou réinscription directement sur le site de la Région en suivant le lien ci-dessous :

<https://transports.bourgognefranche-comte.fr/ut71/usager/index.php/inscription>

2G, rue Général Delaborde
B.P. 81921
21019 DIJON CEDEX

Téléphone
03 80 44 84 00

Annexes :

Liste des communes ouvrant droit à l'abonnement Grand Air gratuit :

Communes de résidence donnant droit à l'abonnement Grand Air gratuit		
Allerey-sur-Saône	Fontaines	Saint-Cyr*
Aluze	Fragnes-la-Loyère	Saint-Denis-de-Vaux
Barizéy	Gergy	Saint-Désert
Bouzeron	Gigny-sur-Saône*	Saint-Germain-lès-Buxy*
Chalon-sur-Saône	Givry	Saint-Gilles
Chamilly	Granges*	Saint-Jean-de-Vaux
Champforgeuil	Jambles	Saint-Léger-sur-Dheune
Charrecey	La Charmée	Saint-Loup-de-Varennes
Chassesey-le-Camp	Lans	Saint-Loup-Géanges
Châtel-Moron*	Lessard-le-National	Saint-Marcel
Châtenoy-en-Bresse	Lux	Saint-Mard-de-Vaux
Châtenoy-le-Royal	Marnay	Saint-Martin-sous-Montaigu
Cheilly-lès-Maranges	Mellecey	Saint-Rémy
Crissey	Mercurey	Saint-Sernin-du-Plain
Demigny	Oslon	Sampigny-lès-Maranges
Dennevy	Remigny	Sassenay
Dracy-le-Fort	Rully	Sevrey
Epervans	Saint-Ambreuil*	Varennes-le-Grand
Farges-lès-Chalon	Saint-Bérain-sur-Dheune	Virey-le-Grand
<i>*Transports du Grand Chalon étendus à une commune extérieure</i>		